

**Conseil exécutif de l'ACEP**  
**Compte rendu de la réunion du 19 novembre 2008**  
**Bureau national de l'ACEP**  
**Salle de conférence**  
**17 h 45**

**Présences** : J. Aggrey (présidence), C. Card, C. Lakaski, L. Perrin, A. Picotte, G. Dussault, C. Therrien, A. Sipos, M. Korol, R. McVicar, S. Spak, M. Zinck, J. Horvath, M. Holyk, M. Mascaró, C. Danik, J. Ouellette, D. Martin

**Absences justifiées** : J-R. Benoit, S. Spano.

**Invités** : B. Maloney, président, section locale 514  
V. Hanga, trésorière, section locale 514

J. Aggrey demande que le point 1 d) de l'ordre du jour soit traité en premier lieu afin que les invités de la section locale 514 puissent présenter leur résolution sur les locaux à bureaux et puissent ensuite quitter la réunion.

Il y a **consensus** que la résolution de la section locale 514 soit présentée et qu'ensuite une séance à huis clos ait lieu.

**1 d) Résolution de la section locale 514**

B. Maloney et V. Hanga présentent au CEN un résumé de la résolution du 5 novembre 2008. Quelqu'un demande lequel du résumé présenté ce soir ou de la résolution complète constitue la résolution exacte. Des préoccupations sont soulevées en ce sens que si c'est la résolution complète et qu'elle était approuvée par le CEN celui-ci serait lié par la résolution telle que présentée. Il est noté que dans la résolution complète il y a des échéances et des demandes de documents que le CEN n'est pas certain de pouvoir respecter.

V. Hanga mentionne que la section locale est flexible à l'égard de certaines demandes, mais qu'elle souhaiterait que le CEN adopte la résolution dans son esprit.

**Résolution** – Il est proposé par M. Korol et appuyé par S. Spak d'adopter la résolution du 5 novembre 2008 présentée par la section locale 514.

Il y a consensus de **retirer** la résolution après plus ample discussion.

**Résolution** – Il est proposé par M. Korol et appuyé par S. Spak de renvoyer la résolution complète présentée par la section locale 514 au sujet des locaux à bureaux au nouveau CEN en janvier 2009.

G. Dussault propose un amendement à l'amiable de remplacer les mots « demander » et « exiger » par le mot « recommander ».

B. Maloney et V. Hanga acceptent l'amendement à l'amiable.

Une séance à huis clos a lieu de 18 h 10 à 19 h 40.

### **1 a) Adoption de l'ordre du jour**

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

Aux fins d'approbation – 1 h) Résolution de forme sur les comptes rendus de huis clos.

Suivis – 2 i) Comportement des membres du CEN à la réunion du 24 septembre 2008.

Il est proposé par A. Picotte et appuyé par M. Zinck que l'ordre du jour soit adopté, avec modifications. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

### **1 b) Adoption du compte rendu du 1<sup>er</sup> octobre 2008**

C. Danik note que le rapport des Services professionnels sera intégré au compte rendu.

Il est proposé par A. Picotte et appuyé par M. Mascaro d'adopter le compte rendu.

Pour = 13, contre = 0, abstentions = 2. Résolution adoptée.

### **1 c) Adoption du compte rendu du 29 octobre 2008**

Il est proposé par C. Lakaski et appuyé par B. McVicar d'adopter le compte rendu.

Pour = 13, contre = 0, abstentions = 2. Résolution adoptée.

### **1 e) Demande de congé de direction du président**

M. Mascaro note que J. Aggrey devrait être exclu pour ce point.

J. Aggrey déclare qu'il s'agit d'une demande de congé de direction de dix jours présentée en son nom par son conseiller juridique et qu'il ne devrait pas être exclu. Il ajoute que dans des circonstances normales il aurait fait la demande lui-même, mais que dans les circonstances actuelles il voulait que tout soit examiné soigneusement.

C. Therrien note que le CEN devrait peut-être demander à son conseiller juridique de répondre. J. Aggrey affirme « que si vous souhaitez procéder ainsi, je m'en réjouis ».

**Résolution** – Il est proposé par C. Card et appuyé par M. Korol d'accepter la demande de congé de direction.

Pour = 5, contre = 9, abstention = 1. **Résolution rejetée.**

J. Aggrey affirme qu'il a l'intention de poursuivre cette affaire.

G. Dussault demande à J. Aggrey de confirmer qu'il s'agissait de son conseiller juridique privé auquel il avait recours et non de celui de l'Association.

J. Aggrey confirme que, oui, il s'agit de son conseiller juridique privé.

### **1 f) Recommandations du Comité des finances**

**Recommandation 1** – Le Comité des finances recommande au CEN que le président de l'ACEP reçoive un salaire commençant au plus au minimum de l'échelle EX 02 et les avantages prévus aux Statuts et Règlements. L'augmentation économique annuelle sera calculée suivant la moyenne pondérée des augmentations de salaire applicables à l'année civile accordées à tous les membres. L'augmentation d'échelon salarial sera calculée suivant la moyenne pondérée des augmentations d'échelon salarial annuelles applicables à l'année civile accordées à tous les membres. Le salaire sera toujours protégé de sorte que le président ne gagnera jamais moins que ce qu'il/elle aurait gagné dans son poste d'attache à tout moment de son mandat. Si le président est réélu, les augmentations annuelles et d'échelon s'ajouteront au salaire qu'il/elle gagnait à la fin du mandat précédent.

**Résolution** – Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. Therrien que le CEN approuve la recommandation du Comité des finances sur le salaire du président.

Pour = 11, contre = 4, abstention = 0. **Résolution adoptée.**

**Recommandation 2** – A. Picotte dit que c'est une erreur et qu'il n'y a pas de recommandation.

**Recommandation 3** – Le Comité des finances recommande au Conseil exécutif de transférer 84 925,20 \$ du fonds de prévoyance de l'exécutif pour couvrir les déficits.

**Résolution** – Il est proposé par A. Picotte et appuyé par C. Therrien que les sommes soient tirées du fonds de prévoyance du CEN.

Pour = 14, contre = 1, abstention = 0. **Résolution adoptée.**

### **1 g) Formation linguistique du président**

A. Picotte mentionne qu'il avait envoyé un courriel au président au sujet de sa formation linguistique l'avisant qu'il ne restait dans le budget que les fonds nécessaires à huit autres heures de formation et que si le président voulait continuer sa formation qu'il devrait demander au CEN des fonds additionnels à tirer du fonds de prévoyance.

J. Aggrey affirme que ceci n'est pas la procédure pour approuver des fonds à tirer du

fonds de prévoyance et que seules les dépenses de plus de 2000 \$ exigent l'approbation du CEN.

**Résolution** – Il est proposé par G. Dussault et appuyé par A. Sipos de ne pas réapprovisionner le budget de formation avant janvier 2009.

Pour = 8, contre = 6, abstention = 1. **Résolution adoptée.**

### **1 h) Résolution de forme sur les comptes rendus de huis clos**

**Résolution** – Il est proposé par M. Holyk et appuyé par M. Zinck que tous les comptes rendus de huis clos soient distribués une fois finalisés. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

### **2 a) Dissolution du Comité d'examen de la gouvernance (CEG)**

L. Perrin note que ce comité ne se réunit plus et que son travail pourrait être confié au Comité des Statuts et Règlements, car il y a chevauchement dans le travail des deux comités.

**Résolution** – Il est proposé par L. Perrin et appuyé par A. Picotte de dissoudre le CEG et de confier son mandat au Comité des Statuts et Règlements.

Pour = 7, contre = 5, abstentions = 3. **Résolution adoptée.**

M. Korol et R. McVicar quittent la réunion à 21 h 25.

### **2 b) Avis juridique sur le processus de plainte interne**

**Résolution** – Il est proposé par L. Perrin et appuyé par A. Picotte que l'avis juridique soit renvoyé au Comité des Statuts et Règlements pour qu'il y donne suite.

Il est aussi demandé que le Comité des Statuts et Règlements invite C. Danik lorsque ce point sera discuté.

Pour = 12, contre = 0, abstention = 1. **Résolution adoptée.**

### **2 c) Déjeuners d'affaires**

A. Picotte note que les membres du CEN ne devraient pas diffuser de noms liés aux déjeuners d'affaires à quiconque hors du CEN. Le CEN devrait élaborer une politique sur les déjeuners d'affaires du président. Le point est **reporté** à la réunion de janvier.

### **2 d) Dépenses de l'AGE**

La ventilation des coûts de l'Assemblée générale extraordinaire est déposée. Aucun

autre suivi à faire.

### **2 e) Dépenses du CDSL**

La ventilation des coûts de la réunion du Conseil des dirigeants des sections locales est déposée. Aucun autre suivi à faire.

### **2 f) Forum de l'Atlantique canadien**

M. Mascaro s'informe de l'avancement des réponses à ses questions sur le Forum de l'Atlantique. J. Aggrey dit que B. Black était à l'extérieur et qu'il fournirait ses réponses la semaine prochaine. M. Mascaro dit qu'elle attend les réponses depuis octobre. J. Aggrey précise qu'il était en vacances et qu'il n'a transmis les questions à B. Black que le 5 novembre.

M. Mascaro demande au président pourquoi le Forum de l'Atlantique est allé de l'avant alors que l'approbation du CEN était conditionnelle à l'approbation du budget par les membres. J. Aggrey dit qu'il ne se souvient pas de cette condition.

**Résolution** – Il est proposé par J. Horvath et appuyé par M. Mascaro, compte tenu du fait que les sommes ont été dépensées pour cet événement sans autorisation, que le président soit tenu responsable de ces sommes d'argent et qu'il soit blâmé.

Pour = 6, contre = 4, abstentions = 3. **Résolution adoptée.**

### **2 g) Avis juridique sur la majorité des 2/3**

L'avis juridique est distribué. Aucun autre suivi à faire.

### **2 h) Le point sur l'appel des pensions**

J. Aggrey fait le point sur le dossier de l'appel des pensions. Il mentionne que l'IPFPC avait choisi un conseiller juridique pour représenter les agents négociateurs et que l'AFPC s'était opposée à cette décision, car elle ne correspondait pas à l'entente conclue entre les agents négociateurs. Les agents négociateurs se réuniront pour discuter de l'affaire. J. Aggrey mentionne que le CEN devra prendre une décision sur le conseiller juridique à choisir.

### **2 i) Comportement des membres du CEN à la réunion du 24 septembre 2008**

Ce point est **reporté** à la prochaine réunion.

### **3 a) Embauche d'un conseiller juridique interne**

L. Perrin demande que la direction prépare un rapport pour la prochaine réunion du CEN sur l'embauche d'un conseiller juridique permanent.

### **3 b) Contrat de travail des prochains présidents**

Le point est discuté à huis clos.

### **3 c) Définition d'un déjeuner d'affaires**

Ce point est **reporté** à la réunion de janvier du CEN.

### **4 a) Rapport du sous-comité sur l'étude des pensions**

L. Perrin s'excuse, car en raison d'imprévis il n'a pas été en mesure de terminer le rapport au CEN. Le point est donc **reporté** à la réunion de janvier du CEN.

### **4 b) Comité des finances**

Les états financiers pour les périodes terminées le 31 août et le 31 septembre sont examinés.

### **5 a) Rapport des Services professionnels**

#### **EC Conversion**

- Pas de rapport. La conversion attendra la fin du processus de négociation collective.

#### **Négociation collective TR**

- J'ai signalé à notre dernière réunion que des difficultés étaient survenues à la table de négociation TR et qu'un membre de la Commission des relations de travail dans la fonction publique avait été invité et avait accepté d'assister aux réunions à la table de négociation à titre d'observateur.
- En présence d'un membre de la Commission à la table à titre d'observateur, les négociations se sont améliorées.
- À la suggestion de l'ACEP, la table de négociation a décidé d'inviter un agent des services de médiation de TPSGC à présider nos séances de négociation.
- Prenant en compte ce que nous avons négocié et ce qui reste sur la table, il n'est pas impossible, mais peu vraisemblable que nous concluons une entente de principe avant la fin de l'année civile.
- La prochaine série de réunions est prévue pour les 18, 19 et 20 novembre.

#### **Négociation collective EC**

- Les parties ne se sont pas rencontrées depuis les 23, 24 et 25 septembre.
- Vous vous rappellerez peut-être que j'avais dit dans mon dernier rapport que pour des raisons techniques l'employeur n'était pas prêt à aborder les questions salariales soulevées par la conversion EC.

- L'ACEP a insisté et il a été convenu qu'à notre prochaine rencontre à la table, la discussion porterait d'abord sur la rémunération avant que nous abordions le reste des autres questions.
- L'employeur a indiqué que les élections rendaient impossible un retour à la table avant la nomination d'un nouveau président du Conseil du Trésor.
- Le nouveau conseil des ministres sera assermenté demain.
- C'est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. C'est une bonne nouvelle parce que nous pourrions retourner à la table à la fin de novembre ou au début de décembre.
- C'est une mauvaise nouvelle parce que le premier ministre conservateur a déclaré qu'il avait l'intention de gouverner comme si les électeurs canadiens lui avaient donné la majorité. En outre, la crise financière mondiale en cours rongera les finances du gouvernement et il est probable que les Finances et le Conseil du Trésor feront valoir que le gouvernement n'a plus la capacité de verser des salaires plus élevés aux fonctionnaires.
- En ce moment, je dirais qu'il n'y a qu'une très mince chance qu'une entente de principe puisse être conclue avant les Fêtes.

### **Relations avec le Conseil du Trésor**

- Les relations de l'ACEP avec le Conseil du Trésor devront être surveillées au cours des prochains mois.
- Nous nous attendons à ce que les relations à la table de négociation puissent se détériorer si le Conseil du Trésor n'est pas en mesure ou pas disposé à expliquer à ses maîtres politiques et au ministère des Finances l'importance de propositions salariales raisonnables pour une gestion efficace.
- L'ACEP et le Conseil du Trésor ont aussi eu une mésentente sur une question de formation, qui a finalement été réglée à la satisfaction de l'Association.
- Il y a eu d'autres problèmes.
- Il commence à nous sembler que l'employeur ait décidé de s'éloigner de l'approche de coopération en relations de travail prescrite dans la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.

### **Le nouveau site Web de l'ACEP**

- Le nouveau site Web de l'ACEP a été lancé le 15 octobre.
- Comme je l'ai mentionné précédemment, la nouvelle structure vise à faire du site Web un instrument plus convivial pour trouver les informations et accéder aux services.
- Les réactions des agents et des membres sont à ce jour très positives.
- Ce projet a exigé beaucoup plus de temps et de travail que nous l'avions prévu. Ce n'est pas évident pour l'utilisateur, mais il y a des dizaines de milliers de pages en arrière-plan de ce site. Il a fallu transférer 99 % de ces pages une à une de l'ancien au nouveau site.

- Je désire profiter de l'occasion pour remercier publiquement notre agente des communications, Deborah Fiander, pour son excellent travail.

## **5 b) Rapport de l'Administration**

Dotation – Mark Courty est devenu un employé à durée indéterminée en remplacement de Francine Logan qui a démissionné à la fin d'octobre.

Trousses de l'AGA – Les trousse de l'AGA ont été mises à la poste les 13 et 14 novembre.

Date limite du vote – 11 décembre 2008 – Tous les bulletins reçus au plus tard le 12 décembre à midi seront dépouillés. Rappel : les bulletins de vote doivent tous être retournés par la poste.

Dépouillement des votes – Le Comité des candidatures et des résolutions prépare une note d'information à ce sujet.

Débat des candidats – Le débat a été enregistré en français et en anglais et les fichiers audio seront affichés sur le site Web sous peu.

Conseil des dirigeants des sections locales – La réunion est prévue pour le 20 novembre à 17 h 30 et aura lieu au bureau national.

Assemblée générale concernant le budget – Elle aura lieu le 27 novembre au Crowne Plaza.

Assemblée générale annuelle – Elle aura lieu le 27 novembre au Crowne Plaza. L'AGA sera enregistrée en français et en anglais et les fichiers audio seront affichés sur le site Web.

## **6. Levée de la séance**

Il est proposé par A. Picotte et appuyé par L. Perrin que la séance soit levée à 24 h 12.